

MAIRIE DE LHERM

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

## Table des matières

1ère partie : Présentation du contexte national .....	4
1. Le budget de l'Etat.....	4
1.1. La dette et le déficit public : .....	4
1.2. L'évolution du produit Intérieur Brut PIB.....	5
1.3 Hypothèses de la Loi de finances 2021 .....	7
2. Principales mesures de la Loi de Finances 2021 .....	7
2.1 Le Plan France Relance .....	7
2.2 Le budget de l'Etat .....	8
2.3 Les mesures concernant les collectivités territoriales.....	9
2ème partie : Le contexte financier local .....	10
1. L'impact de la politique nationale sur les dotations .....	10
2. L'impact de la politique nationale sur les bases fiscales .....	10
2.1 Revalorisation des bases fiscales .....	10
2.2 L'application de la réforme TH en 2021 à toutes les communes .....	10
3. Les indicateurs locaux.....	11
3.1. Evolution de la Population INSEE .....	11
3.2. Evolution des Permis de construire de maisons individuelles.....	11
3ème partie : Eléments rétrospectifs .....	12
1. Bilan 2020.....	12
1.1. Résultats de fonctionnement 2020.....	12
1.2. Résultats d'investissement 2020.....	16
1.3. Résultats 2020.....	18
2. Ratios financiers 2020.....	19
3. Chaîne de l'épargne depuis 2018.....	20
4. Evolution de la fiscalité .....	20
5. La structure de la dette .....	21
4ème Partie : Eléments prospectifs .....	23
1. Le projet de budget 2021 .....	23
1.1. Les grands principes de dépenses de fonctionnement retenus pour 2021 .....	23
1.2. Recettes de Fonctionnement .....	24
1.3. Investissements 2021 .....	25

## PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires, DOB, ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote du Conseil municipal.

Concernant le contenu du DOB, la loi NOTRe introduit de nouvelles dispositions précisant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport qui donnera lieu à un débat au conseil municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure de la dette de la commune.

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques introduit de nouveaux éléments afin qu'à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

2° L'évolution du besoin de financement annuel

# 1ère partie : Présentation du contexte national

## 1. Le budget de l'Etat

### 1.1. La dette et le déficit public :

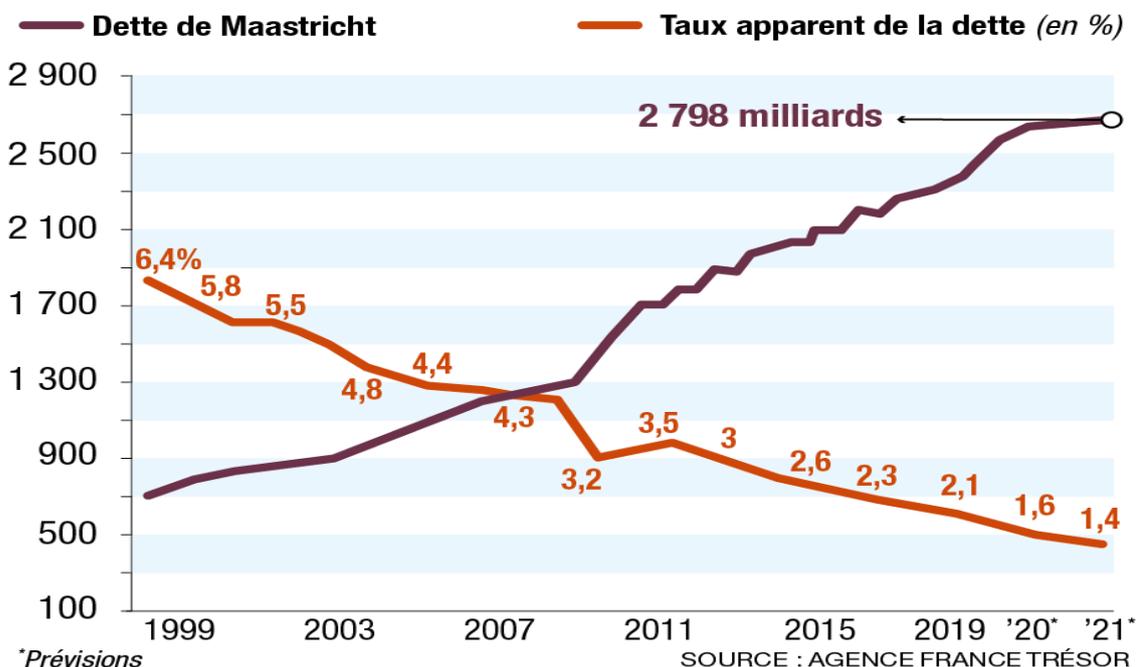
Les **prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques** ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un **déficit public à 8,5%** du PIB (après 11,3% en 2020) et une **dette publique à 122,4%** du PIB (après 119,8% en 2020).

Le gouvernement prévoit globalement d'ajouter près de 8 milliards d'euros d'argent frais au projet de budget 2021 portant le montant total des mesures de soutien (fonds de solidarité ou encore activité partielle) pour 2021 à quelques 20 milliards.

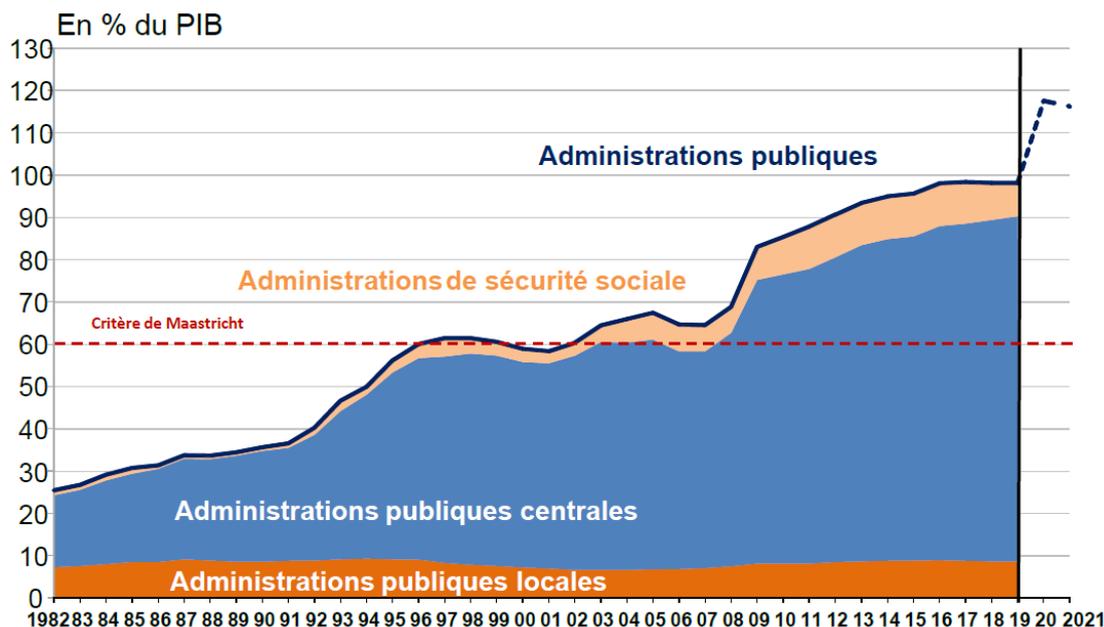
L'Etat français s'est très fortement endetté mais à des conditions historiquement favorables : en 2020, le taux d'intérêt moyen pour les émissions à moyen et long terme a été de -0,14%, contre +0,11% en 2019 et +0,53% en 2018.

## Une dette française toujours plus lourde, des intérêts toujours plus faibles

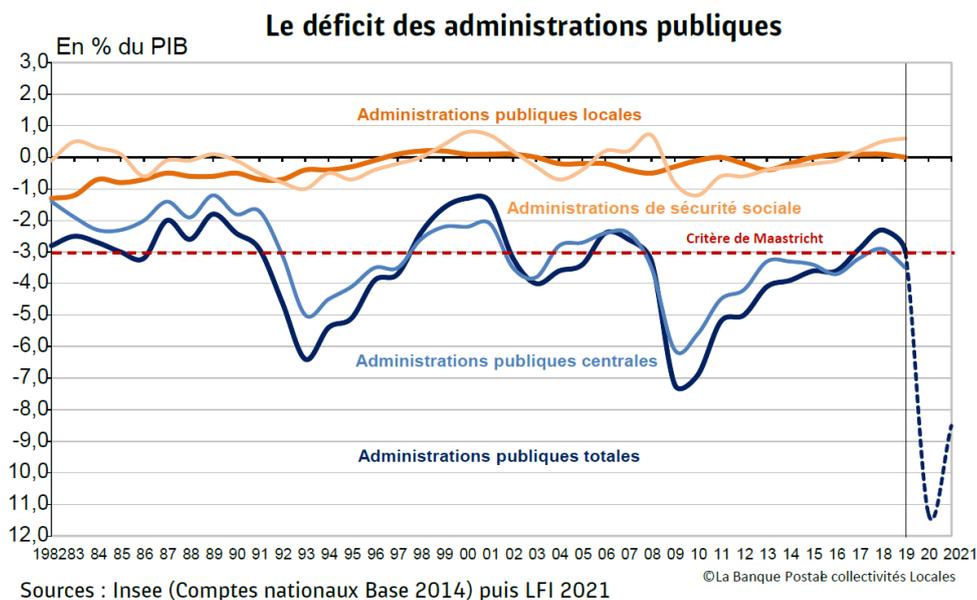
En milliards d'euros



## Dette des administration publiques prévisionnel Loi de Finances 2021



## Déficit prévisionnel Loi de Finances 2021



### 1.2. L'évolution du produit Intérieur Brut PIB

Un an après le début de la crise sanitaire, qui a entraîné au printemps dernier des chutes d'activité économique d'une ampleur et d'une soudaineté inouïes dans la plupart des pays du monde, l'épidémie de Covid-19 est toujours active même si les outils pour la juguler se sont renforcés avec notamment le développement rapide de vaccins.

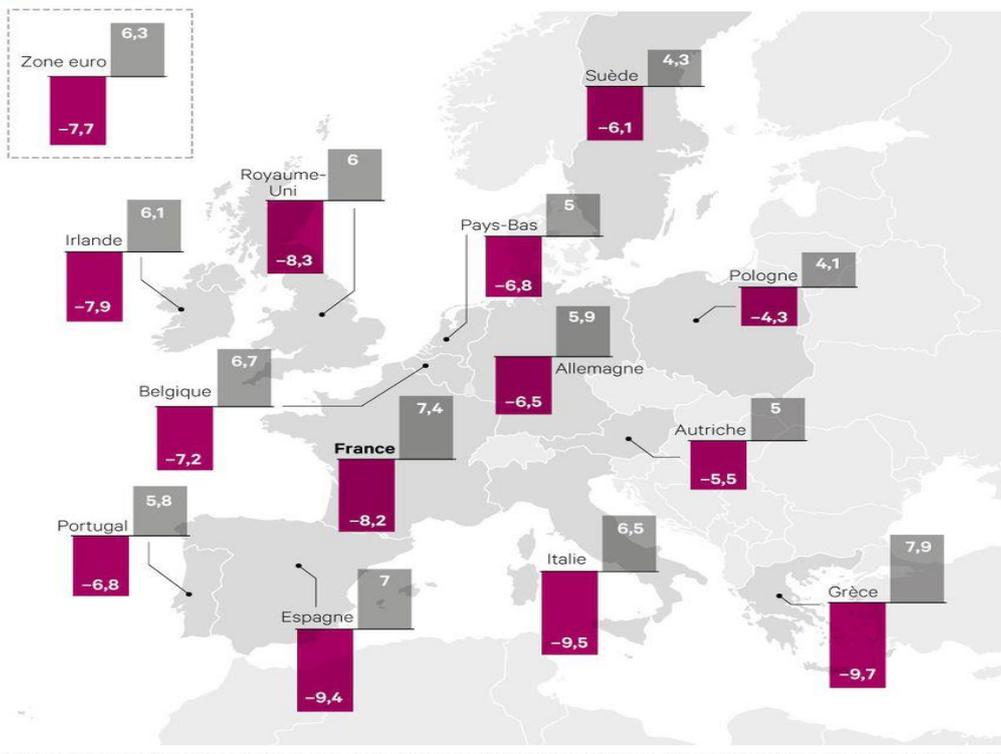
Sur l'ensemble de l'année 2020, la récession a été particulièrement lourde en Espagne (- 11,0 %) et au Royaume-Uni (- 9,9 %). En France, le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 8,2 %, un peu moins qu'en Italie (- 8,9 %) mais nettement plus qu'en Allemagne (- 5,3 %) et qu'aux États-Unis (- 3,5 %). À l'inverse de la crise de 2009, les services marchands – en particulier les plus

concernés par les mesures de restrictions sanitaires – ont en général été plus affectés que l’industrie. L’investissement des entreprises a baissé mais en résistant plutôt mieux que prévu.

### Une récession historique redoutée en Europe

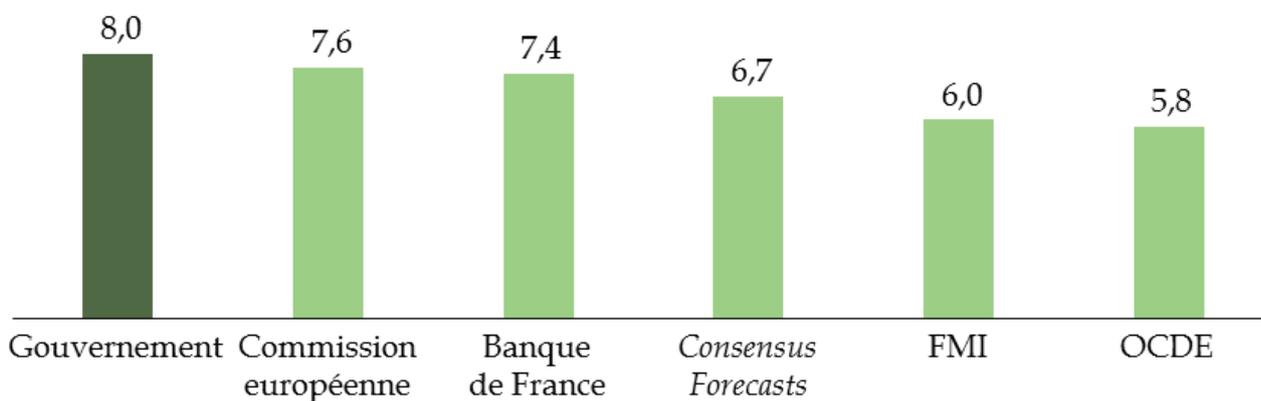
La croissance du PIB, en %

■ 2020 ■ 2021



• LES ÉCHOS • / SOURCE : COMMISSION EUROPÉENNE

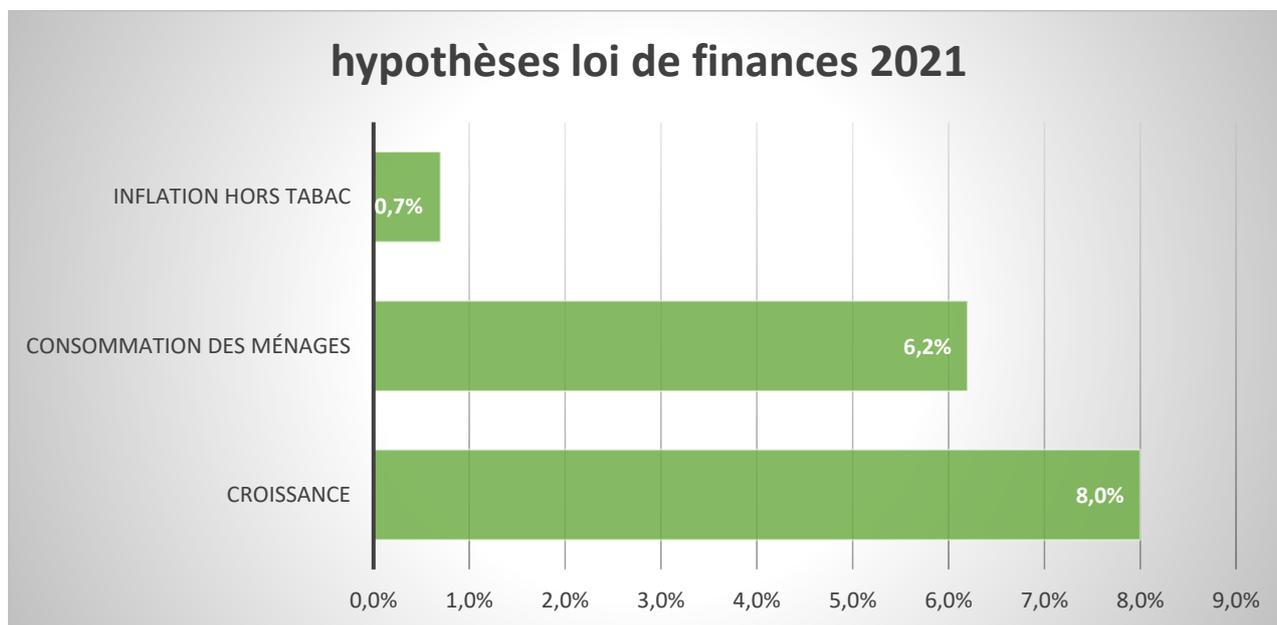
### Prévision de croissance 2021 en France



Le gouvernement table sur un rebond du produit intérieur brut (PIB) de 8% en 2021, après une chute historique de 10% en 2020. L'exécutif compte notamment sur le plan de relance pour gagner 1,5 point de PIB en 2021.

### 1.3 Hypothèses de la Loi de finances 2021

La loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. Elle a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020.



Dans son rapport sur la conjoncture économique, paru en janvier 2021, l'Insee fait état d'un recul de l'activité moins intense qu'en 2020, mais note une très forte baisse de la consommation des ménages avec -4.6% en janvier 2021.

Si la campagne de vaccination contre le Covid-19 a démarré, de nombreuses inconnues demeurent sur l'ampleur de la reprise de l'activité économique en 2021. Compte tenu des incertitudes qui entourent encore l'évolution de la situation sanitaire en ce début d'année, les prévisionnistes font preuve de prudence voire de pessimisme, remettant parfois en cause les projections réalisées en fin d'année dernière.

## 2. Principales mesures de la Loi de Finances 2021

L'objectif est d'atténuer l'impact de la crise en soutenant les entreprises et les ménages tout en préparant les conditions d'une relance compétitive de l'économie française.

### 2.1 Le Plan France Relance

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Plan France Relance 2021-2022	Montants en Mds
<b>Axe 1 Compétitivité et innovation</b>	<b>34</b>
Baisse des impôts de production	
Fonds propres pour les entreprises	
Programme d'investissement	
<b>Axe 2 Transition écologique et environnementale</b>	<b>30</b>
Energie et industrie	
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Transition dans l'agriculture	
<b>Axe 3 Cohésion sociale et territoire</b>	<b>36</b>
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur et de la Santé	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
<b>Total général</b>	<b>100</b>

## 2.2 Le budget de l'Etat

La baisse de la taxe d'habitation débutera en 2021 pour les ménages les plus aisés. La réduction de l'impôt sur les sociétés est aussi maintenue. Les crédits promis aux ministères de la Défense (augmentation de 1,7 milliard d'euros), de l'Intérieur (hausse de 200 millions d'euros) ou de l'Education sont également confirmés. Celui de la Justice va connaître une hausse importante de 8%.



## 2.3 Les mesures concernant les collectivités territoriales

### 2.3.1 La dotation Globale de fonctionnement

La DGF des communes est composée d'une part forfaitaire et de trois dotations de péréquation verticale, la Dotation de solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La DSU et la DSR augmentent respectivement de 90 millions d'euros en 2021.

Cette augmentation est financée par le redéploiement des composantes forfaitaires de la DGF.

### 2.3.2 Les dotations d'investissement

Les dotations d'investissement sont maintenues au niveau de 2020 avec 2 Md€ pour les DETR (1,046 Md€), DSIL (570 M€), DPV (150 M€) et DSID (212 M€). Cependant, un milliard d'euros supplémentaire sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est entérinée à travers le plan de relance (LFR 3 pour 2020).

### 2.3.3 Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les Loi de Finances (LFI) précédentes, la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA sera effective dès 2021.

Elle se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021, en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense, en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+ 1 ou N+ 2.

La commune de Lherm perçoit le FCTVA à N+2 et n'est pas concernée cette année par l'automatisation.

### 2.3.4 Inciter à une croissance plus verte

Présenté en même temps que le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021, le Gouvernement a pour la première fois dévoilé son premier « budget vert ». La priorité du Gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif «MaPrimeRénov» mais également à celle des bâtiments publics et privés. Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.

Les dispositions tendent également à favoriser la mobilité verte par l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports ;

L'Accélération du plan vélo, le soutien à l'économie circulaire.

# 2ème partie : Le contexte financier local

## 1. L'impact de la politique nationale sur les dotations

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
<b>POPULATION (DGF)</b>	<b>3 525</b>	<b>3 566</b>	<b>3 610</b>	<b>3 658</b>	<b>3 671</b>	<b>3 735</b>	<b>3 757</b>	<b>3 806</b>
Dotation de base	413 274 €	379 881 €	346 689 €	330 602 €	329 657 €	335 167 €	338 357 €	342 588 €
DSR Péréquation	53 825 €	57 663 €	62 578 €	67 522 €	70 354 €	71 609 €	71 996 €	72 758 €
DSR Cible	25 802 €	40 526 €	54 347 €	80 884 €	90 897 €	95 333 €	110 166 €	120 112 €
DNP	103 210 €	103 709 €	99 761 €	101 731 €	107 035 €	96 331 €	88 310 €	86 564 €
<b>CRFP*</b>	<b>-14 836 €</b>	<b>-37 405 €</b>	<b>-36 697 €</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>596 111 €</b>	<b>581 779 €</b>	<b>563 375 €</b>	<b>580 739 €</b>	<b>597 943 €</b>	<b>598 440 €</b>	<b>608 829 €</b>	<b>622 022 €</b>

\* Estimation ATD31

## 2. L'impact de la politique nationale sur les bases fiscales

### 2.1 Revalorisation des bases fiscales

Jusqu'à la Loi de Finances 2017, chaque année un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation annuelle constatée (et non prévisionnelle) au mois de novembre de l'année précédente.

Le taux 2021 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2019 et novembre 2020, soit 0,2%.

### 2.2 L'application de la réforme TH en 2021 à toutes les communes

L'année 2021 est la première année où la suppression de la TH sur les résidences principales pour 80% des français est effective pour les collectivités territoriales.

Les communes ne perçoivent plus de TH pour les résidences principales et bénéficient du transfert de taux de Taxe Foncière Propriété Bâti (TFPB) appliqué par le Département. Ainsi, le nouveau taux de TFPB communal est égal à la somme du taux départemental 2020 (21.9%) et du taux communal 2020 (18.71%), soit un nouveau taux de référence de 40.61% pour la commune du Lherm.

Une compensation ou un écrêtement est appliqué si le produit de Foncier Bâti est différent au du produit de TH de référence.

### Le produit communal TH de référence

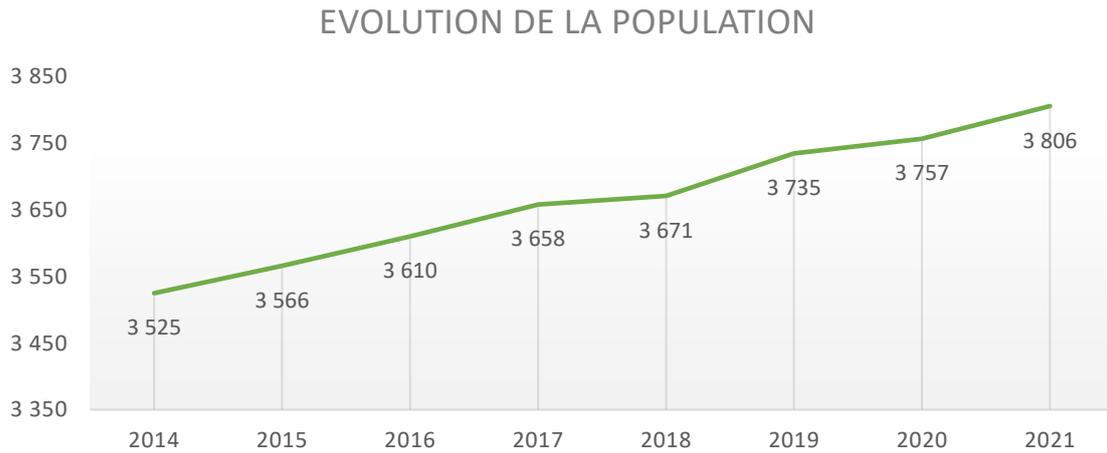
Le produit TH servant de référence est égal au produit théorique de TH corrigé de l'augmentation de taux pratiquée depuis 2017 (base 2020 x taux 2017) auquel il doit être ajouté les compensations TH versées par l'État à la commune au titre de 2020 ainsi que la moyenne des rôles supplémentaires de TH perçus par la commune sur les trois dernières années.

TAXES	BASES 2020	BASES 2021*
<b>HABITATION</b>	3 810 630	90 944
<b>FONCIER BATI</b>	2 822 058	2 827 702
<b>FB départemental</b>		2 827 702
<b>FONCIER NON BATI</b>	70 928	71 070

\* l'estimation ne prend pas en compte l'évolution physique liée aux nouvelles constructions.

### 3. Les indicateurs locaux

#### 3.1. Evolution de la Population INSEE



#### 3.2. Evolution des Permis de construire de maisons individuelles

Année	PC
<b>2020</b>	31
<b>2019</b>	26
<b>2018</b>	22
<b>2017</b>	36
<b>2016</b>	36
<b>2015</b>	26

Avec une moyenne annuelle de 30 permis accordés, le nombre de permis de construire pour des maisons individuelles est assez stable sur les 5 dernières années.

# 3ème partie : Eléments rétrospectifs

## 1. Bilan 2020

L'année 2020 restera une année particulière. Dans un contexte électoral de renouvellement des conseils municipaux s'est ajoutée une crise sanitaire qui a profondément impacté le fonctionnement des collectivités territoriales.

Ainsi en 2020, les finances locales subissent une baisse des ressources tarifaires liées aux fermetures imposées par le confinement (cantine) et des surcoûts liés à la crise sanitaire.

### 1.1. Résultats de fonctionnement 2020

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Chapitres	BP 2020	CA 2020	2020/2019
011 - Charges à caractère général	657 400,00	532 879,90	91,94%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	916 087,08	914 671,42	107,49%
014 - Atténuations de produits	371 000,00	370 559,00	100,00%
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	361 356,34	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 340,00	63 335,36	89,04%
65 - Autres charges de gestion courante	190 090,00	175 999,12	121,13%
66 - Charges financières	70 138,66	69 053,25	81,52%
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00%
<b>Total général</b>	<b>2 631 412,08</b>	<b>2 126 498,05</b>	<b>102,25%</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitres	BP 2020	CA 2020	2020/2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	175 181,00	175 181,00	132,04%
013 - Atténuations de charges	20 500,00	21 118,80	64,99%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	9 000,00	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	191 680,00	83 811,68	45,29%
73 - Impôts et taxes	1 212 676,00	1 208 475,00	101,06%
74 - Dotations, subventions et participations	790 104,00	809 390,75	105,15%
75 - Autres produits de gestion courante	138 610,34	127 985,78	268,17%
76 - Produits financiers	5 773,66	2,49	0,04%
77 - Produits exceptionnels	36 887,08	42 458,08	221,79%
<b>Total général</b>	<b>2 631 412,08</b>	<b>2 477 423,58</b>	<b>100,55%</b>

Malgré une suspension de l'activité liée au COVID, les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 2,25% en 2020. En parallèle les recettes n'ont évolué que de 0.55% mais en partie pour des raisons de report de recettes qui n'ont pas été sollicitées dans les délais.

### 1.1.1 Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : chap. 011 : - 8.06%

La crise sanitaire a eu des effets directs sur les dépenses de charges à caractère général.

En raison de la suspension de l'activités pendant plusieurs mois, les postes de fournitures courantes et d'entretien notamment sont en diminution.

- 60612 – énergie : Ce poste diminue de 19% en raison des bâtiments inoccupés pendant plusieurs mois mais également du fait la rénovation du réseau d'éclairage public du centre-bourg mis en service en juillet 2019.
- 60622 carburants : Ce poste diminue de 10%. Deux véhicules du parc sont désormais électriques avec un transfert d'une partie du coût carburant sur le poste énergie.
- 6067 fournitures scolaires -26%
- 611 Prestations de services : Ce poste diminue de 23% principalement avec l'arrêt du service de restauration scolaire.
- 615231 Entretien de voirie -50%. Il s'agit pour l'essentiel des travaux menés sur la voirie qui n'entre pas dans le domaine de compétence de la communauté de communes : voirie départementale, aménagements de sécurité.
- 6158 Entretien biens mobiliers -50%
- 6184 Formations -70%
- 6247 Transport collectif : Ce poste diminue de 55% avec la suppression des sorties scolaires et le transport à la piscine.
- 6261 Affranchissement – 28%

A contrario des postes ont été augmentés pour faire face à la situation sanitaire et notamment pour mettre en place les protocoles d'entretien spécifique.

- 60628 Fournitures non stockées : ce poste évolue de + 22 900€. Il s'agit essentiellement des dépenses liées au Centre Covid ouvert sur la commune lors du premier confinement et l'achat de masques.
- 60631 Fournitures d'entretien : ce poste évolue de + 30% avec l'achat de produits virucides en grande quantité et dont les prix étaient assez élevés au début de la crise sanitaire.
- 60632 Fournitures de petits équipements : des fournitures nécessaires pour faire face à la situation sanitaire sont imputées également sur ce poste de dépenses qui évolue de 48%.
- 6156 - Maintenance : + 23% soit 3 204€ en raison notamment de l'imputation de l'entretien du Centre Covid sur cet article.
- 6262 Télécommunication : + 41% dus au dépassement des forfaits mobiles pendant le confinement et l'abonnement internet pour le Centre Covid.

Alors que certaines activités étaient à l'arrêt, les agents sur le terrain ont pu se consacrer à d'autres chantier notamment l'entretien des espaces verts et des bâtiments. Les dépenses sur ces articles sont donc en augmentation.

61521 Entretien de terrain +27%

615221 Entretien de bâtiments +81%. Ces dépenses supplémentaires sont dues à des travaux en régie mais aussi à des travaux d'électricité notamment salle polyvalente 8150€ et autres travaux plomberie menuiserie qui aurait dû être imputés en investissement.

En parallèle, le poste 60611 – eau et Assainissement augmente de 46% soit près de 4000€ en raison principalement d'une fuite importante au groupe scolaire qui a été réparée début 2021 et pour laquelle un dégrèvement a été demandé au Syndicat des Eaux.

Charges de personnel : chap. 012 : +7,49%

Ce chapitre est en augmentation en raison :

- des heures complémentaires effectuées pour la désinfection des bâtiments,
- le recrutement d'un emploi aidé en soutien au service restauration,

- l'augmentation des heures hebdomadaires de 2 agents sur le dernier trimestre
- les remplacements de deux agents en arrêt maladie et d'un agent qui a liquidé son Compte Epargne Temps avant son départ à la retraite.

Il est à noter que ce poste représente 44% des charges réelles de fonctionnement ce qui est très en dessous des moyennes nationales surtout pour une commune assurant la totalité de ses services en régie.

Ratio charges de personnel	2020	Strate 2018
Taux des Dépenses de personnel sur dépenses <u>réelles</u> totales de fonctionnement	44%	53%

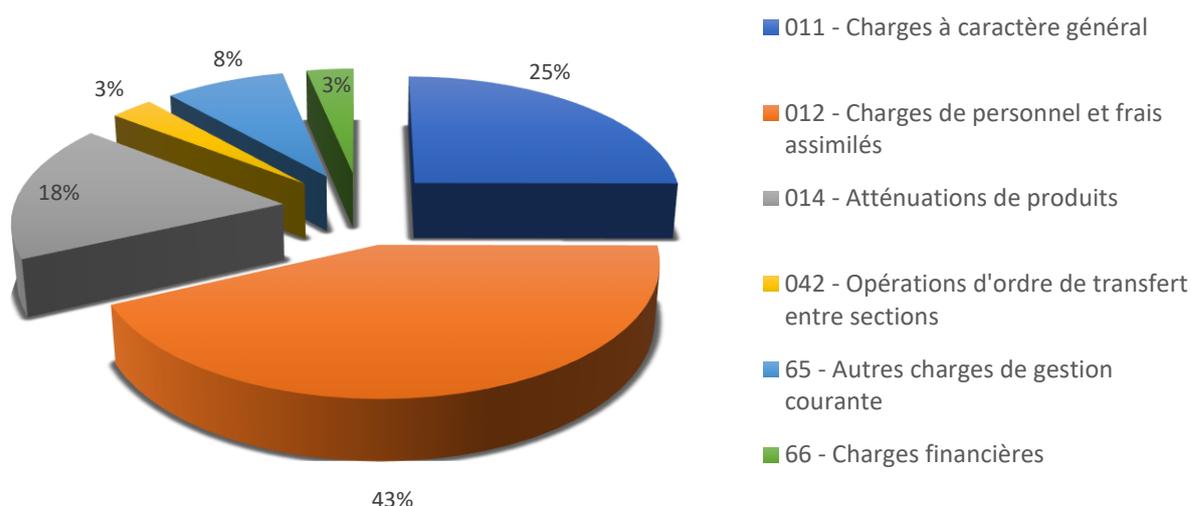
Source : Les collectivités locales en chiffres – DGCL

Charges de gestion courante : chap. 065 : +7,49%

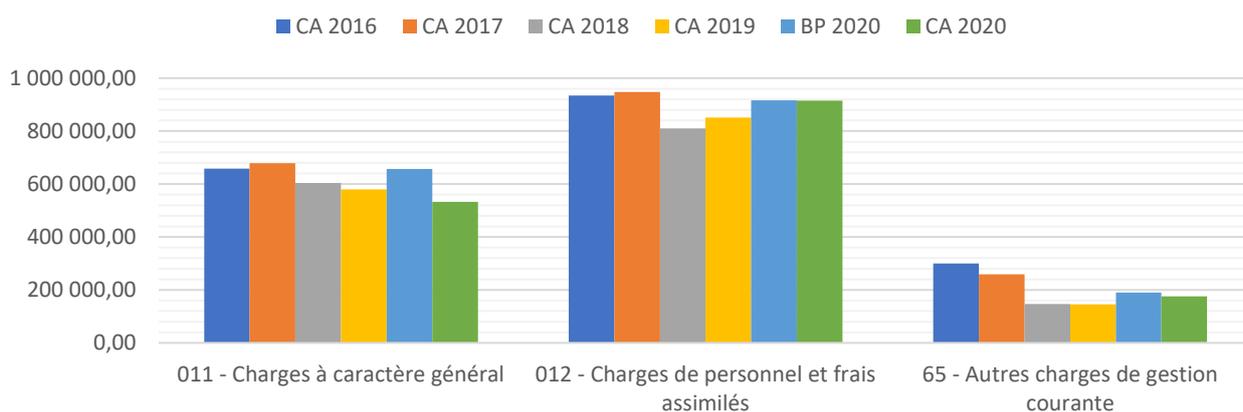
Ce poste correspond aux contributions auprès des organismes publics auxquels la commune adhère (+31 000€). L'augmentation des contributions s'explique par l'augmentation des opérations menées avec le Syndicat département d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Les indemnités des élus augmentent principalement avec l'augmentation du nombre d'élus siégeant au sein du Conseil municipal et les délégations supplémentaires attribuées.

### Répartition des charges de Fonctionnement



### Evolution des charges courantes



### 1.1.2 Recettes de Fonctionnement 2020

Les recettes de fonctionnement sont globalement stables alors qu'elles aussi devraient être en progression.

Certains postes sont directement impactés par le contexte sanitaire comme le compte 7067 en chute de 48% soit 64 000€ comprenant les recettes liées à la restauration

Le chapitre 70 Produits de services diminue aussi cette année par manque de recettes qui n'ont pas été réclamées. Les déclarations nécessaires au remboursement du personnel mis à disposition de la communauté de communes n'avaient pas été effectuées depuis fin 2019 et ont été émises seulement fin 2020. En 2020, seul le dernier trimestre 2019 a pu être récupéré, l'année 2020 sera remboursée sur 2021 soit près de 50 000€ manquant sur le compte 70848.

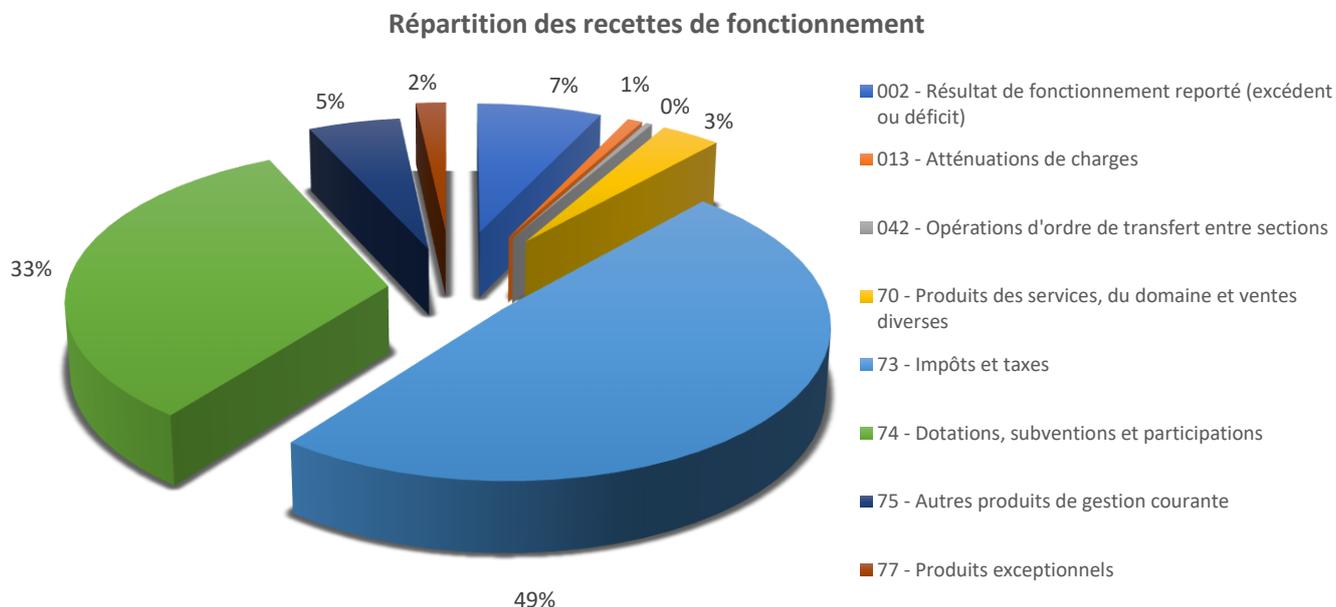
Globalement le chapitre des produits de services perd 55% de recettes par rapport à 2019.

Le chapitre 73 Impôts et Taxes est stable avec +1% en 2020 malgré une diminution du FPIC de 4.5%.

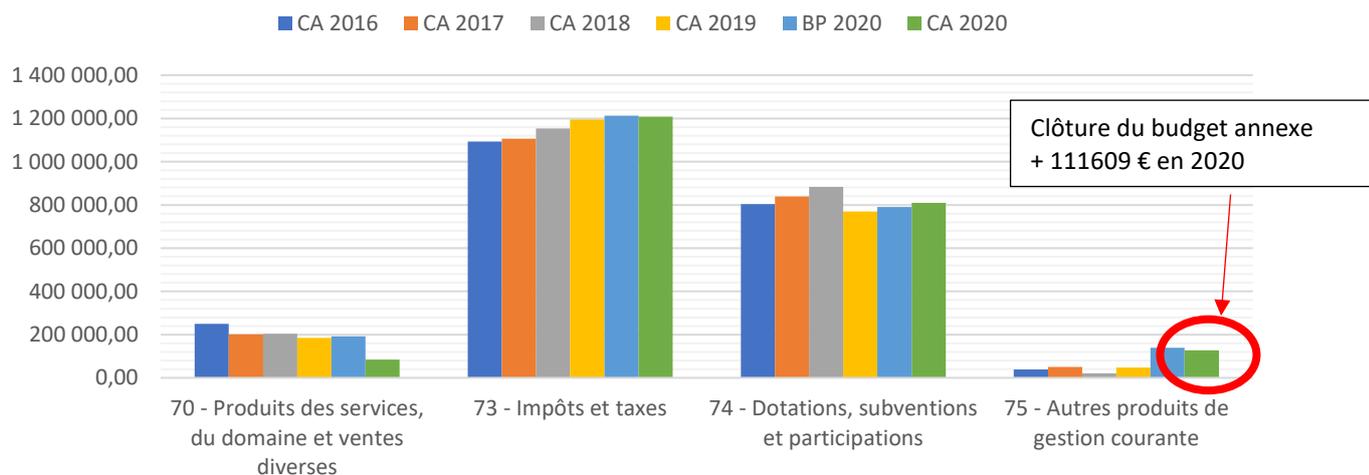
Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations évolue de 5.2%, la commune bénéficiant de l'effet péréquation de la DGF mais grâce également à la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation qui évolue de 13% en 2020.

Il est à noter que sur ce chapitre le FCTVA sur l'entretien n'a pas été versé car il n'a pas été sollicité auprès des services de l'état.

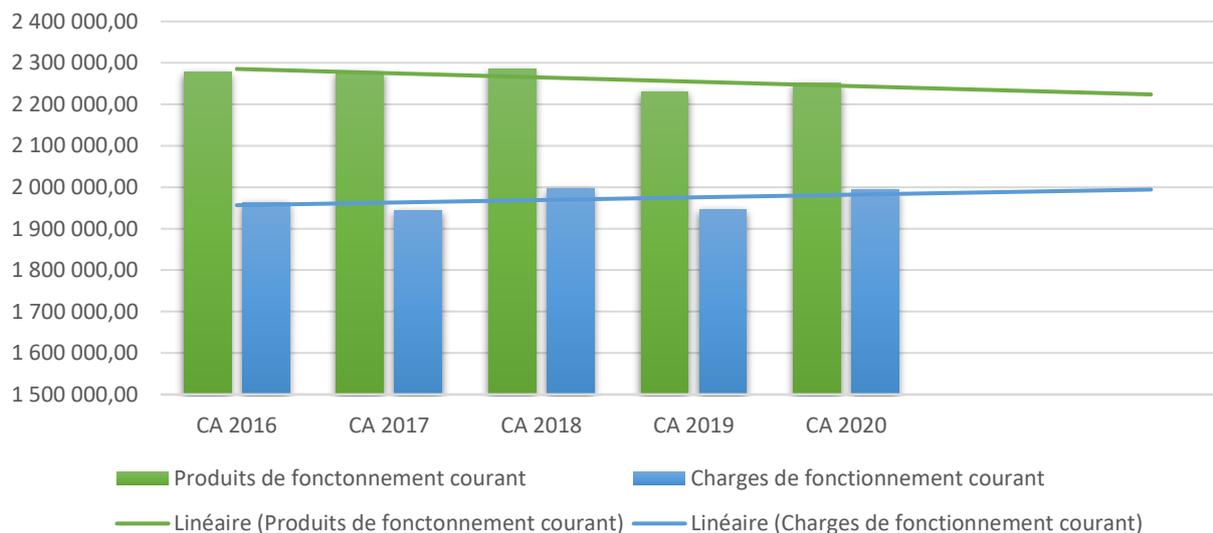
Enfin le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante est en très forte progression en raison de la clôture du budget annexe du lotissement communal de 111 609,37€.



## Evolution des principales recettes



## Evolution des charges et des produits courants



### 1.2. Résultats d'investissement 2020

Dépenses	BP 2020	CA 2020
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	313 773,14	313 773,14
020 - Dépenses imprévues		0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	192 000,86	191 814,52
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	55 400,00	35 340,31
23 - Immobilisations en cours	914 980,00	269 367,94
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1541 154,00</b>	<b>810 295,91</b>

Recettes	BP 2020	CA 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	361 356,34	0,00
024 - Produits de cessions	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 340,00	63 335,36
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	342 820,66	274 995,69
13 - Subventions d'investissement	760 412,00	482 451,41
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	13 225,00	18 996,55
<b>Total</b>	<b>1 541 154,00</b>	<b>839 779,01</b>

### Dépenses d'investissement

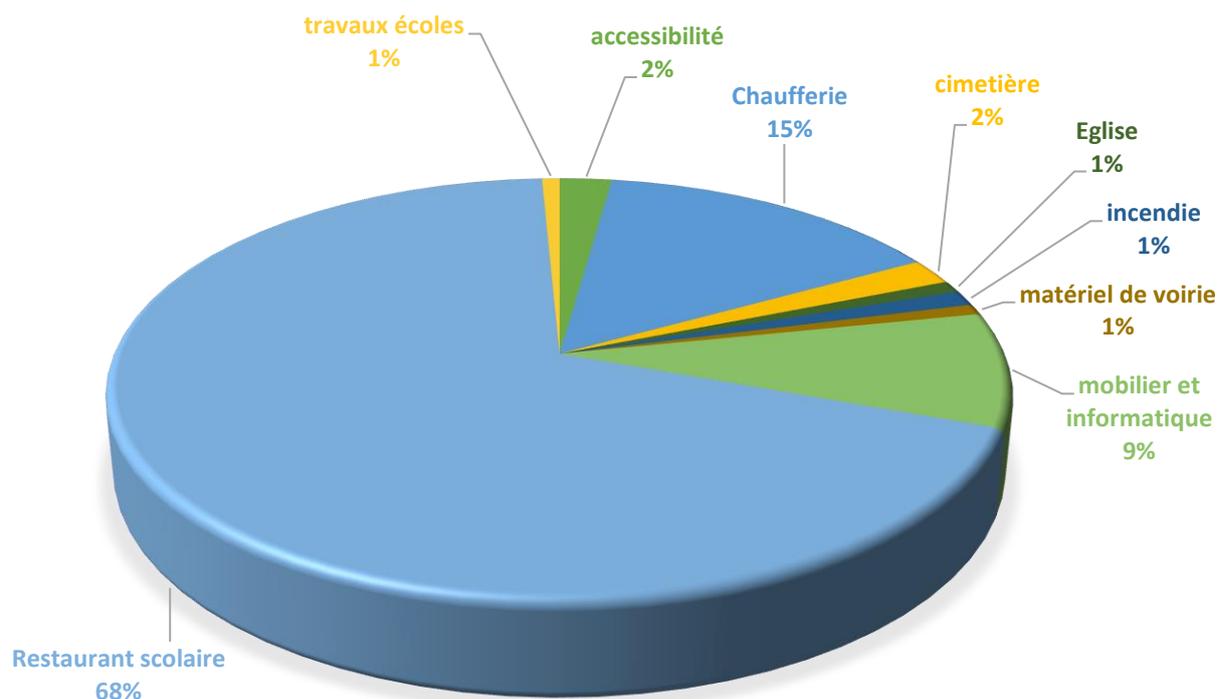
L'exécution budgétaire des opérations a été perturbée par la crise sanitaire et le renouvellement du Conseil Municipal intervenu tardivement.

Les opérations d'équipement programmées au budget 2020 ont été réalisées à seulement 29.43% pour 304 708€ sur 1 035 380€ inscrits. L'essentiel des dépenses avec 68,65% correspondent au solde des travaux de construction du restaurant scolaire pour 209 197€.

Les dépenses d'équipements ont été réparties de la manière suivante :

INVESTISSEMENTS 2020 – Dépenses d'équipements	
Cimetières achat de 9 cases colombarium	6 000 €
Matériel de bureau & informatique	10 559 €
Mobilier	16 332 €
Matériel voirie	2 449 €
Travaux église	2 741 €
Solde chaufferie bois	44 892 €
Solde restaurant scolaire	209 197 €
Rénovation énergétique centre loisirs, groupe scolaire	2 204 €
Maitrise d'œuvre restructuration cour école élémentaire	47 €
Travaux d'accessibilité	6 689 €
Matériel incendie école élémentaire	3 598 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>304 708 €</b>

## Répartition des dépenses d'équipements 2020



### Recettes d'investissement

#### Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers, Réserves :

Le résultat d'investissement 2019 présentant un déficit de 313 773,14€, ce chapitre a été abondé du virement de la section de fonctionnement lors de l'affectation du résultat de 2019 pour 200 000€.

Les recettes de taxe d'aménagement sont 2 fois moins importantes qu'en 2019 avec 74 995,69€.

Le montant attendu de FCTVA était de 82 820,66€ mais n'a pas été sollicité en 2020. Ce compte est donc à zéro.

Chapitre 13 - Subventions d'Investissement : Le montant des subventions s'élève à 482 451,41€, soit 63,45% du montant prévu.

Malgré des recettes moins importantes que prévues, la faible réalisation des dépenses d'équipements permet d'obtenir un résultat légèrement excédentaire sur la section d'investissement.

### 1.3. Résultats 2020

	FONCTIONNEMENT
TOTAL DEPENSES	2 126 498,05
TOTAL RECETTES	2 293 242,58
<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	<b>166 744,53</b>
RESULTAT ANTERIEUR 2019	175 181,00

	INVESTISSEMENT
	496 522,77
	839 779,01
	<b>343 256,24</b>
	- 313 773,14

<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>341 925,53</b>
------------------------	-------------------

<b>29 483,10</b>
------------------

<b>Résultat global de clôture 2020</b>	<b>371 408,63</b>
--	-------------------

## Evolution de l'épargne brute



## 2. Ratios financiers 2020

Ratios €/hab		2020	Strate 3500 à 5000 hab 2018
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	549.15	829
2	Produits des impôts directs par habitant	297.18	454
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	610.39	1016
4	Dépenses d'équipement par habitant	81.10	330
5	Encours de dette par habitant	556.44	773
6	DGF par habitant	162.05	150
7	Taux des Dépenses de personnel sur dépenses réelles totales de fonctionnement	44.33%	53%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital sur les Recettes réelles de fonctionnement	98.33	89.4
9	Taux des dépenses d'équipement brut sur Recettes réelles de fonctionnement	13.29%	32.5%
10	Encours de dette sur Recettes réelles de fonctionnement	91.16%	76.1%

L'année de référence pour les moyennes de la strate est 2018, année d'exécution budgétaire normale comparativement à l'année exceptionnelle 2020 liée à la crise sanitaire et aux élections municipales tardives.

Les ratios 4 et 9 liés aux dépenses d'équipements ne sont pas représentatifs par rapport à la moyenne de la strate 2018.

Concernant les ratios d'endettement, bien que l'encours de dette par habitant soit faible par rapport à la strate, le taux d'endettement par rapport aux recettes de fonctionnement est assez élevé en raison des recettes moins dynamiques avec la crise sanitaire.

On note également que le produit des impôts communaux (ratio n°2) est bien inférieur à la moyenne avec près de 156€ de moins par habitant à LHERM que dans la moyenne de la strate.

### 3. Chaîne de l'épargne depuis 2018

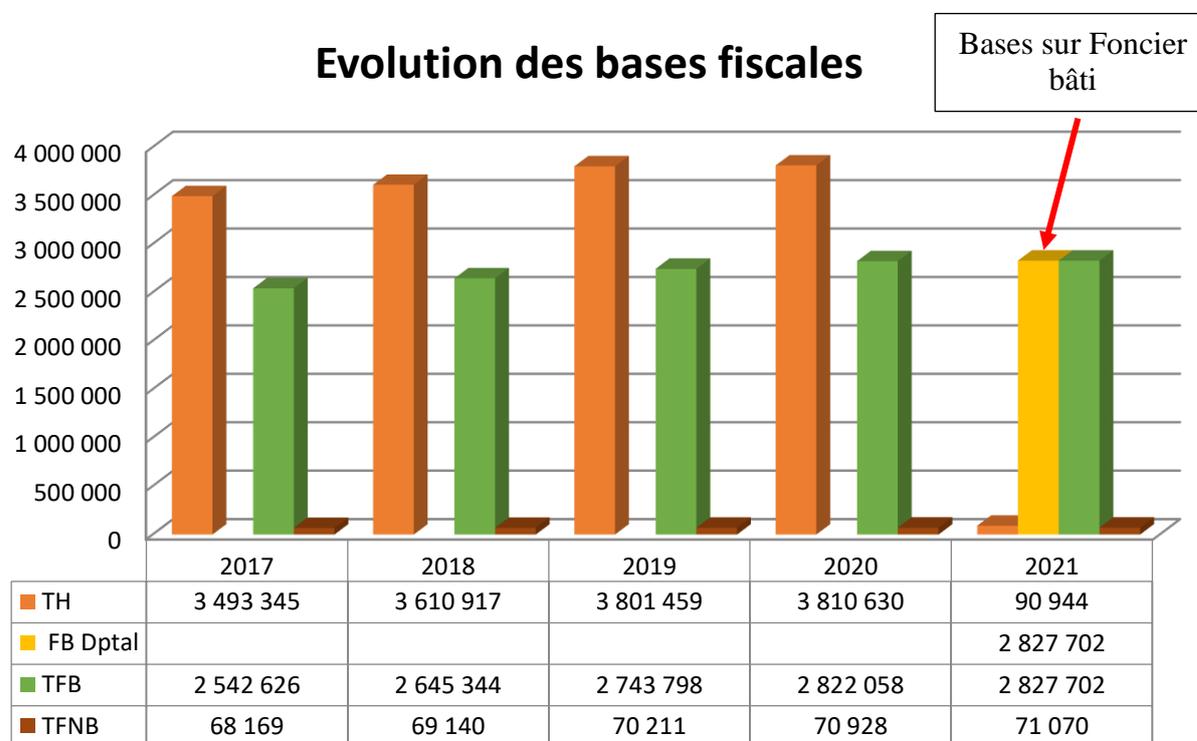
	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Produits de fonctionnement courant	2 285 801,72	2 230 901,83	2 250 782,01
Charges de fonctionnement courant	1 997 629,28	1 946 347,90	1 994 109,44
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>288 172,44</b>	<b>284 553,93</b>	<b>256 672,57</b>
Solde exceptionnel large	136 220,35	18 143,32	42 458,08
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>424 392,79</b>	<b>302 697,25</b>	<b>299 130,65</b>
Intérêts	69 108,98	61 149,48	69 053,25
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>355 283,81</b>	<b>241 547,77</b>	<b>230 077,40</b>
Capital	229 069,35	196 326,48	172 817,97
<b>EPARGNE nette</b>	<b>126 214,46</b>	<b>45 221,29</b>	<b>57 259,43</b>

Malgré un manque de recettes en fonctionnement l'épargne nette reste positive en 2020 en raison de l'excédent du budget annexe du lotissement d'un montant de 111 609€.

### 4. Evolution de la fiscalité

Depuis 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation annuelle constatée (et non prévisionnelle) au mois de novembre de l'année précédente.

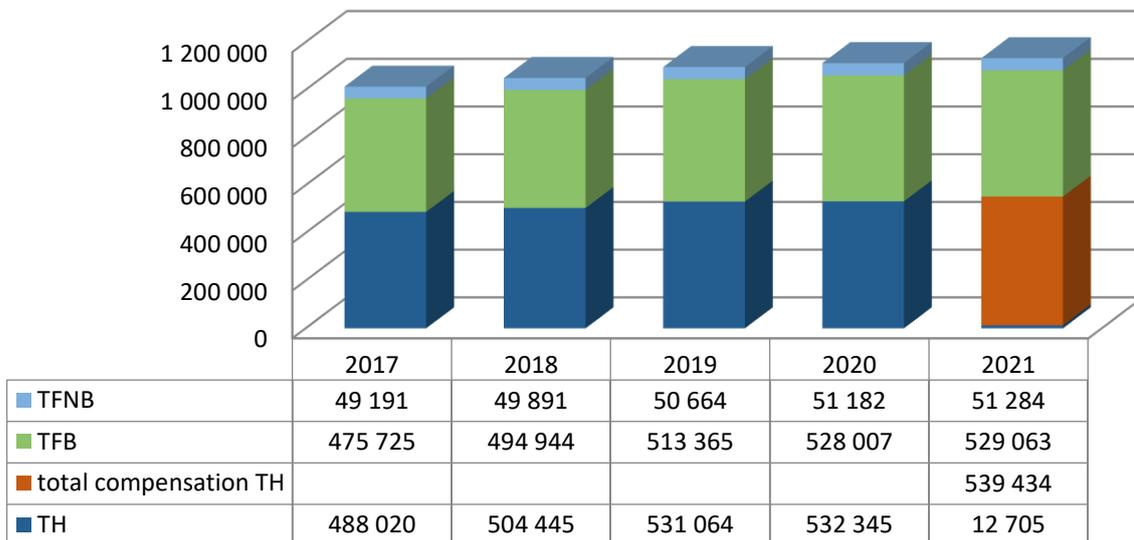
Le taux 2021 est celui de l'inflation en glissement annuel constatée entre novembre 2019 et novembre 2020, soit **0,2%**.



\*bases 2021 : estimation avec revalorisation 0.2%

Les recettes fiscales ont évolué de 10,12% en 4 ans avec une moyenne de 2,53%, toutefois l'évolution entre 2019 et 2020 n'est que de 1.50% dont 1% de revalorisation des bases au niveau national. En 2021, la réforme de la TH entre en application au niveau des collectivités territoriales qui ne percevront plus le produit sur les résidences principales. La commune récupère le produit de Taxe foncière du département.

## Evolution des produits fiscaux cumulés

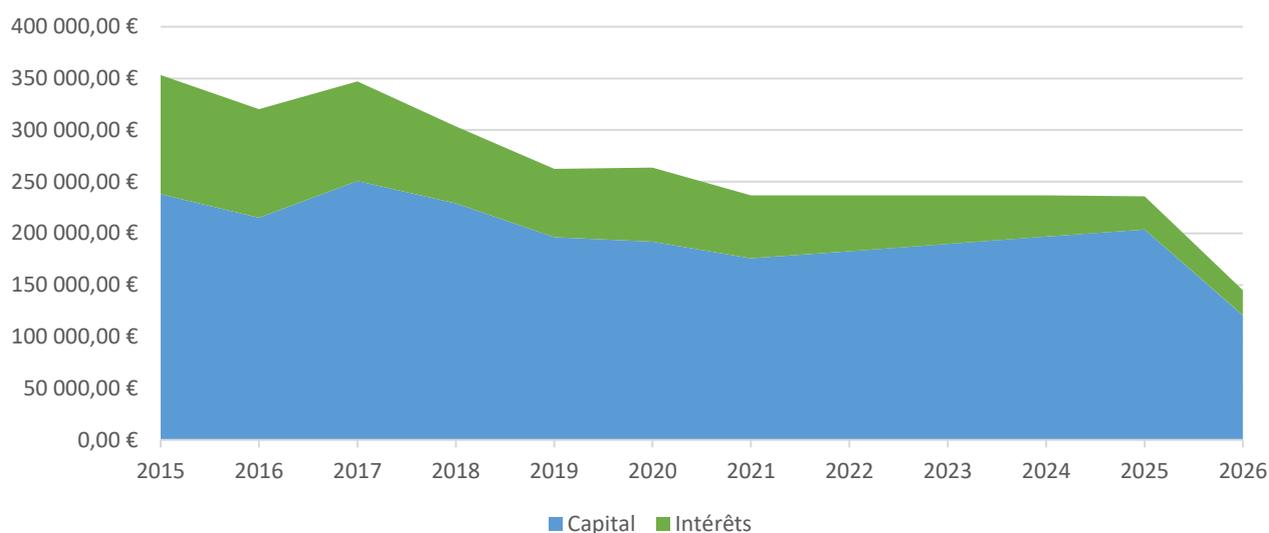


## 5. La structure de la dette

Annuité de dette de 2015 à 2021

Année	Annuité
2015	353 250,16 €
2016	320 135,92 €
2017	347 086,60 €
2018	303 582,38 €
2019	262 311,94 €
2020	263 730,18 €
2021	236 728,68 €

## Evolution des annuités d'emprunts 2015 - 2026



Les annuités d'emprunts diminuent en moyenne de 4% sur la période 2017-2021, se stabilisent entre 2022 et 2025 pour diminuer de 39% en 2026 avec des extinctions d'emprunt.

Suite à un nouvel emprunt débloqué en 2019, le capital restant dû est remonté à un peu plus de 2 millions d'euros en 2020 pour diminuer de 10% en moyenne jusqu'en 2024, puis plus fortement en 2025 et 2026 pour passer sous 1 million d'euros.

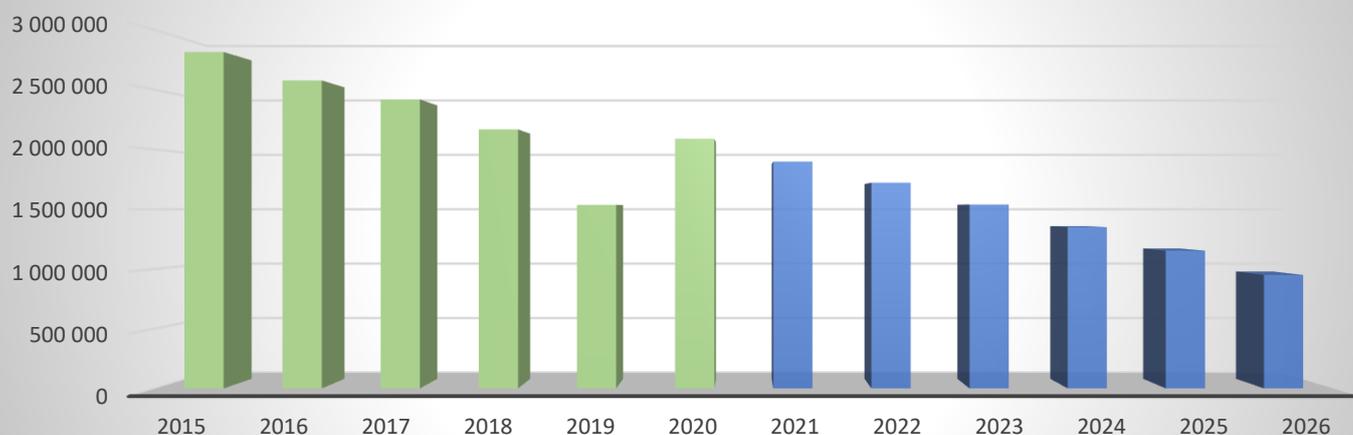
### Ratio de désendettement

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 incite à suivre le ratio de désendettement. Il s'agit de connaître le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'encours de dette si l'ensemble de l'épargne brute y était consacré.

**Le ratio communal 2020 est de 9 ans**, en dégradation du fait des recettes (produits cantine et mise à disposition du personnel à la communauté de communes) non perçues cette année.

Le plafond fixé par la loi de programmation des finances publiques pour les communes sous contrat est de 12 ans et 15 ans en analyse financière comme seuil critique.

## Capital restant dû



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû	2 816 447	2 578 476	2 419 169	2 168 460	1 536 866	2 090 540	1 898 725	1 722 708	1 539 974	1 350 238	1 153 206	949 595

# 4ème Partie : Eléments prospectifs

## 1. Le projet de budget 2021

### 1.1. Les grands principes de dépenses de fonctionnement retenus pour 2021

#### 1.1.1. Charges de Fonctionnement : Une reprise inévitable de la hausse des dépenses

##### Chapitre 011 : Charges à caractères général : des économies nécessaires en perspectives

Compte tenu du niveau de dépenses faible en 2020, les dépenses à caractère général évolueront sensiblement en 2021, l'activité de la commune ayant repris régulièrement malgré le maintien de la crise sanitaire.

Certaines dépenses complémentaires pour faire face à l'épidémie doivent également être maintenues : achat de masques, produits désinfectants.

La commune souhaite également déposer sa candidature pour signer un contrat avec la Région lui permettant de bénéficier d'aides financières. La réalisation du dossier de candidature nécessite l'appui d'un bureau d'études estimé à 20 000€.

Enfin, un litige est en cours avec l'ancienne société de téléphonie pour des impayés entre 2019 et 2020. Le coût éventuel sera entre 2600€ et 8000€. Par précaution, le budget prévisionnel devra prévoir le montant maximal.

##### Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce poste de dépenses sera en hausse en 2021 en raison :

1. Des impacts règlementaires :
  - La réforme des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations des fonctionnaires PPCR.
  - Avancement de grade
  - Glissement vieillesse technicité
2. Des modifications de postes, des nouveaux postes créés et des remplacements nécessaires :
  - Création d'un poste de Responsable des affaires générales et recrutement d'un nouveau DGS
  - Création d'un poste de Policier municipal
  - Remplacement d'un agent en congés avant son départ en retraite
  - Remplacement d'un agent en arrêt maladie prévu sur l'année complète.
  - Effet en année pleine du poste créé en renfort sur le groupe scolaire
  - Augmentation de temps de travail de 4 agents
  - Stagiairisation de 4 agents

Il est à noter que lors des remplacements la collectivité rémunère l'agent en arrêt ainsi que son remplaçant impliquant un doublement de la dépense. Les remboursements d'assurance viennent en recettes.

### 3. D'impayés antérieurs et d'une nouvelle cotisation

- Le fonds de compensation du Supplément familial de traitement était jusqu'en 2019 favorable à la commune qui recevait une recette. Depuis 2020, la commune est contributrice. Le Fonds est à régler en année n+2. La déclaration 2018 ayant été faite tardivement la notification a été reçue fin 2020 et n'a pas été réglée. Cette dépense viendra en supplément de l'année 2021 pour un total de 6020€.
- Le Centre de gestion a signalé dernièrement un impayé sur la médecine professionnelle 2017 qui viendra en complément du montant prévisionnel 2021 pour un total de 5 800€.

## Chapitre 014 : Atténuation des charges

Ce poste correspond à l'attribution de compensation des charges transférées à la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Le montant 2021 devrait être identique à 2020 soit 370 559€.

## Chapitre 065 : Autres Charges de gestion courantes

Ce poste évolue principalement en raison :

- Des indemnités des élus, plus nombreux sur ce nouveau mandat.
- Des contributions au SDEHG plus importantes en raison des nouvelles opérations de rénovation engagées.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations diminue en raison principalement de la diminution des demandes, certaines associations n'ayant pas repris leur activité.

## Chapitre 066 : Charges financières

Les intérêts de dette devraient diminuer de près de 18% en 2021.

### Bilan des principales évolutions en 2021

	<b>Dépenses</b>	<b>Évolution 2021</b>
011	Charges à caractère général	116 000
012	Charges de personnel	144 000
042	Amortissements	-10 000
65	Autres charges de gestion courante	28 000
66	Charges financières	- 13 000
	<b>Total</b>	<b>265 000</b>

## 1.2. Recettes de Fonctionnement

### Chapitre 70 - Les Produits de services :

La reprise de l'activité normale à l'école va permettre de retrouver les recettes habituelles en régie cantine.

La régularisation des déclarations de mise à disposition du personnel au service animation entrainera le paiement des arriérés 2020. Le suivi mis en place permettra d'obtenir le règlement d'une partie de 2021 en cours d'année.

### Chapitre 73 – Impôts et taxes

#### Contributions directes

La revalorisation nationale des bases fiscales a été établie à +0,2%, niveau historiquement faible. En complément, la commune devrait bénéficier d'un effet évolution physique des bases avec les nouvelles constructions.

#### FPIC

La communauté de communes recherche des leviers pour maintenir la stabilité de ses finances.

La diminution des reversements aux communes pourrait être une piste envisagée. L'attribution de compensation étant figée, il est probable que la Communauté de communes propose une diminution du reversement du FPIC aux communes. Le montant du FPIC n'étant connu qu'au second semestre de l'année, la prévision budgétaire sera prudente avec une diminution de 10 000€, soit environ 18%.

#### Compensation sur perte de Taxe additionnelle droits de mutation

La commune perçoit une compensation de taxe additionnelle sur les ventes immobilières.

Le montant dépend des ventes effectuées sur le Département. Les taxes sont versées sur un fonds de péréquation avant d'être redistribuées aux communes de moins de 5000 habitants.

Le montant attribué à la commune dépend donc des ventes réalisées et de la méthode de répartition.

L'inscription budgétaire restera prudente.

## Chapitre 74 - Dotations et participation :

### La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation forfaitaire devrait rester assez stable alors que l'évolution des dotations de péréquation seraient plutôt favorables à la commune. Le montant estimatif 2021 évolue d'environ 2%.

## Chapitre 013 – Atténuations des charges :

L'atténuation de charges relatives aux remboursements effectués par l'assurance du personnel ne peut être anticipée. Toutefois, avec un agent titulaire qui devrait passer en congés longue maladie, la prévision budgétaire est en augmentation par rapport à 2020.

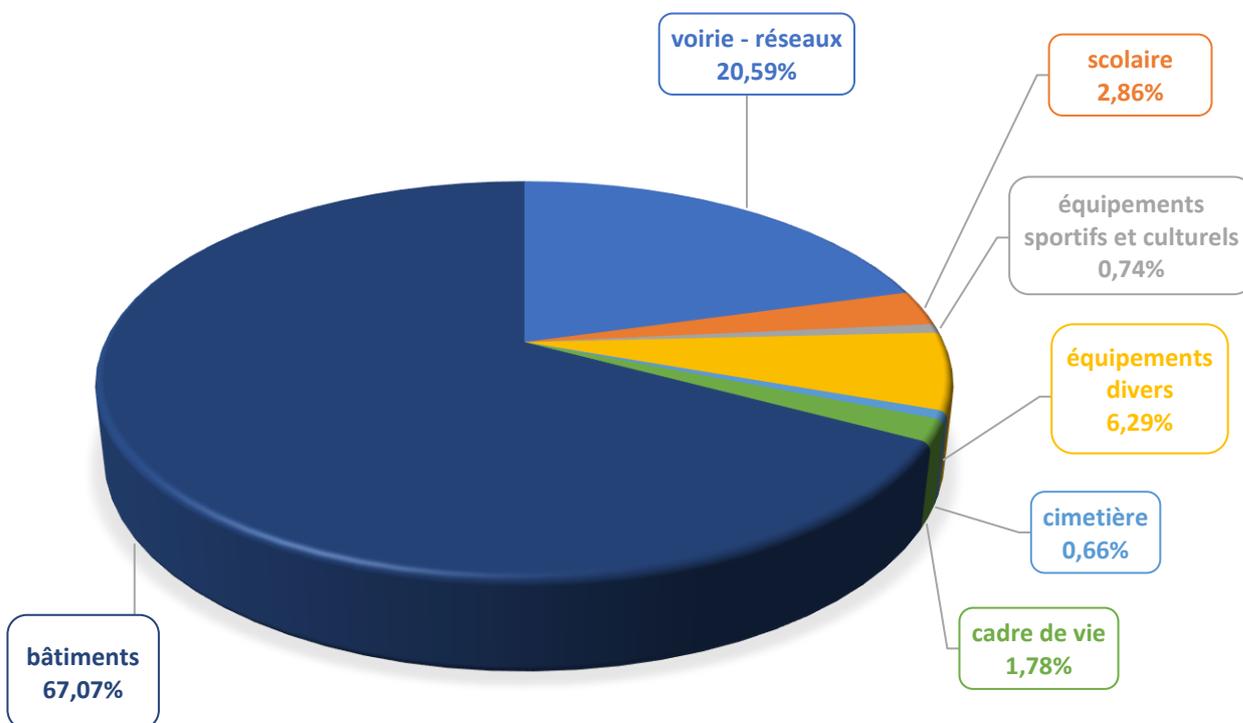
### 1.3. Investissements 2021

Après une année de très faibles investissements, l'année 2021 lancera les nouveaux projets communaux du mandat et sera pour une grande partie consacrée à des travaux de rénovation des bâtiments puis des travaux sur la voirie et les réseaux.

Cette année, les dépenses d'équipements seront financées par un montant de subvention évalué à 275 000€, des ressources propres pour 270 000€ et un montant de FCTVA très élevé cette année.

Le FCTVA est perçue 2 ans après le paiement des investissements. Le montant perçu cette année correspond au FCTVA de la construction du restaurant scolaire en 2019. D'autre part, en 2020, les déclarations 2018 n'ont pas été transmises et la commune devrait récupérer cette année en complément, le montant FCTVA 2018.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS 2021



Dépenses d'équipements	Montants
<b>Voirie - réseaux</b>	<b>156 215,00</b>
Aménagement sécuritaire avenue des Pyrénées	18 600,00
Piétonnier avenue de Gascogne	4 000,00
Signalétique voirie	15 900,00
Urbanisation RD43b - étude complète 2 côté	40 000,00
Potelets pré Cahuzac	1 465,00
Travaux pluvial rue du Pré Cahuzac	7 850,00
Piste cyclable pré Cahuzac	64 200,00
Comptage véhicules sur RD	4 200,00
<b>Scolaire</b>	<b>21 726,00</b>
Équipement buanderie	1 926,00
Mobilier scolaire nouvelle classe	5 000,00
Mobilier scolaire renouvellement	3 000,00
Renouvellement informatique équipement	5 000,00
Renouvellement informatique logiciel	800,00
AMO aménagement ancienne cantine	6 000,00
<b>Équipements sportifs et culturels</b>	<b>5 600,00</b>
City Stade	5 000,00
Placard association salle polyvalente	600,00
<b>Équipements divers</b>	<b>47 750,00</b>
Mobilier mairie	10 000,00
Renouvellement informatique équipement	3 000,00
Renouvellement informatique logiciel	2 750,00
Tondeuse	2 000,00
Tondeuse autoportée	15 000,00
Site Internet refonte	15 000,00
<b>Cimetière</b>	<b>5 000,00</b>
Aménagement cimetière	5 000,00
<b>Cadre de vie</b>	<b>13 510,00</b>
Aménagement rond-point	6 000,00
Tables pique-nique	1 510,00
Aménagement Jardins partagés (Projet participatif)	6 000,00
<b>Bâtiments</b>	<b>508 738,70</b>
Aménagement chapelle	1 470,00
Frais d'études divers (voirie bâtiments)	5 000,00
Rénovation Salle polyvalente compl étude énergétique	3 507,00
Sanitaires publics	26 550,00
Sécurisation des toitures bâtiments communaux	22 000,00
Toitures bâtiments communaux	42 000,00
Travaux électriques sur bâtiments	4 950,00
Travaux en régie local mairie	4 000,00
Rénovation Salle polyvalente travaux phase 1	160 000,00
Halle rénovation	54 701,00
Travaux église électricité + BE + CT + SPS	148 200,00
Travaux divers plomberie	5 125,00
Travaux alarme et vidéoprotection école	12 100,00
Compteur chaudière bois	3 300,00
Solde travaux restaurant scolaire	15 835,70
<b>Total général</b>	<b>758 539,70</b>